

## Commune de Puissalicon

### DELIBERATION N° 2025-35 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15/10/2025

Convocation du 05/12/2025

Séance du 09/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENCE, Maire.

**Présents** : FARENCE Michel – FERRE Gérard – LORENTE-AMEN Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – HERNANDEZ Monique – TOUZET Christophe – CRITG Stéphane – BRIFFA Eric

**Absents** : KUTTEN Michel (pouvoir à GAU) – MISSANA Virginie (pouvoir à FERRE) – DARDAILLON Marine – VIGOUROUS Jean-Marie – PAGES Cyril (pouvoir à BRIFFA)

**Secrétaire de séance** : GAU Rose-Marie

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2025 et lui demande de se prononcer,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Approuve à l'unanimité** ce document

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmission au représentant de l'état le 10/12/2025  
Publication sur le site internet de la Commune le 10/12/2025

**Rose-Marie GAU**  
Secrétaire de séance

**Michel FARENCE**  
Maire

